



Les agents de France Télécom soumis à très haute tension

En Auvergne et dans le Languedoc-Roussillon, des militants CGT ont mis au jour d'étranges cas de cancers chez les techniciens de France Télécom. Études à l'appui, les salariés qui ont été exposés à de multiples toxiques se battent pour les faire reconnaître en maladie professionnelle.

Entre 1989 et 1995, cinq techniciens de France Télécom décèdent de cancers à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique). Entre 1992 et 1993, quatre agents en activité à Tulle (Corrèze) perdent la vie. À Fort-de-France (Martinique), dix agents meurent entre 1997 et 2004. En 2006, à Riom-ès-Montagnes (Cantal), sur une équipe de six agents, cinq développent un cancer et trois en sont décédés. À Béziers (Hérault), cinquante-trois personnes sont tombées malades sur une quinzaine d'années. Aux quatre coins de la France, les alertes se multiplient. À l'initiative de représentants du personnel CGT, des expertises sont menées dans le Cantal et dans le Biterrois. Les conclusions de la dernière en date, menée à Béziers par Secafi, sont sans appel : les techniciens France Télécom ont été en contact avec des produits toxiques et certains ont développé des cancers à un âge précoce. L'enjeu est maintenant de faire le lien entre travail et maladie.

On ne le sait pas forcément, mais les agents de lignes et de maintenance ont pour mission d'entretenir le réseau et manipulent pour cela régulièrement des surtenseurs et des parafoudres radioactifs. D'après une étude de 2008 de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra), « France Télécom a recensé environ 30 modèles de parafoudres,

Les agents de lignes et de maintenance ont pour mission d'entretenir le réseau et manipulent pour cela régulièrement des surtenseurs et des parafoudres radioactifs.

localisés sur les répartiteurs et sur les boîtes en ligne, contenant du tritium, du prométhium 147, du radium 226, du thorium 232 ou du krypton 85 ». Interdit, en 1978, les parafoudres ont été installés en masse dans les années 1960-1970. Le travail d'inventaire de France Télécom cité par l'Andra estime à un million le nombre de ces appareils en circulation. De son côté, le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de l'entreprise conclut à la présence de 30 à 80 millions de parafoudres ! Et ce n'est pas tout. Au-delà des rayonnements ionisants, les techniciens sont au contact de tout un tas d'autres polluants : amiante, benzène, brais de houille, hydrocarbures polycycliques, arsenic, plomb, fumées de soudage...

Et le cœur du problème est là : que ce soit sur le nombre de parafoudres ou sur la situation des salariés malades, la direction de France Télécom minimise le problème. Les syndicalistes ont donc fait un vrai travail de fourmi. Franck Refouvet et Yves Colombat sont membres du CHSCT de l'unité d'intervention d'Auvergne. Ils ont été les défri-chers du dossier dès 2007. « Dans le Cantal, il y a eu des problèmes avec des collègues actifs : cinq sont tombés malades sur un laps de temps rapproché », explique Franck Refouvet. « On s'est donc posé des questions sur le pourquoi et on a commencé à faire des recherches sur ce qui s'était passé. » Autre région, même constat : « Bon nombre de collègues tombaient malades dans le Biterrois, certains sont décédés », raconte Dominique Enjalbert, aujourd'hui retraitée, qui participe à l'association Entraide et défense des acteurs des télécommunications exposés aux toxiques (Edat). Raymond Cubells, son président, se souvient : « La direction nous a

caché des rapports de l'Inserm. Et elle a pris beaucoup de retard dans l'application du décret de 2001 qui donne obligation à l'employeur d'éliminer les toxiques ou, du moins, d'en assurer la prévention. France Télécom fait l'autruche. Il est évident que, depuis les années 1980, on a des parafoudres radioactifs par dizaines de milliers, et France Télécom nie leur existence. »

Par la voix de son attachée de presse, la direction se défend : « Une étude épidémiologique de l'Inserm a été présentée en 2002 et 2006 concernant l'ensemble des personnels et elle a mis en évidence qu'il n'y avait pas d'augmentation de cas de cancers dans cette population par rapport à la population française. » Sur l'exposition aux rayonnements ? « Une étude de l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire - NDLR) de mars 2010 a montré que les valeurs ne dépassaient pas les normes ▶▶▶

▶▶▶ admises. » Les dispositions ? « Il y a des procédures de sécurité strictes pour les parafoudres. Les techniciens ont des pinces pour les retirer, des pla-cards pour les ranger, etc. Cela est mis en œuvre dans toutes les régions. »

Des réponses qui font bondir Annie Thébaud-Mony, spécialiste des maladies professionnelles : « On n'a pas à prouver indéfiniment que les rayonnements ionisants, l'amiante ou encore l'arsenic donnent le cancer ! » Chercheuse au Giscop (Groupement d'intérêt scientifique sur les cancers d'origine professionnelle) de Seine-Saint-Denis, elle a participé au suivi des salariés lors d'une étude sur le sujet. Et le constat est implacable : « Nous avons mis en place une méthode de reconstruction des parcours professionnels avec l'expertise de spécialistes et la collaboration de médecins de France Télécom. C'est un travail rigoureux mettant en évi-

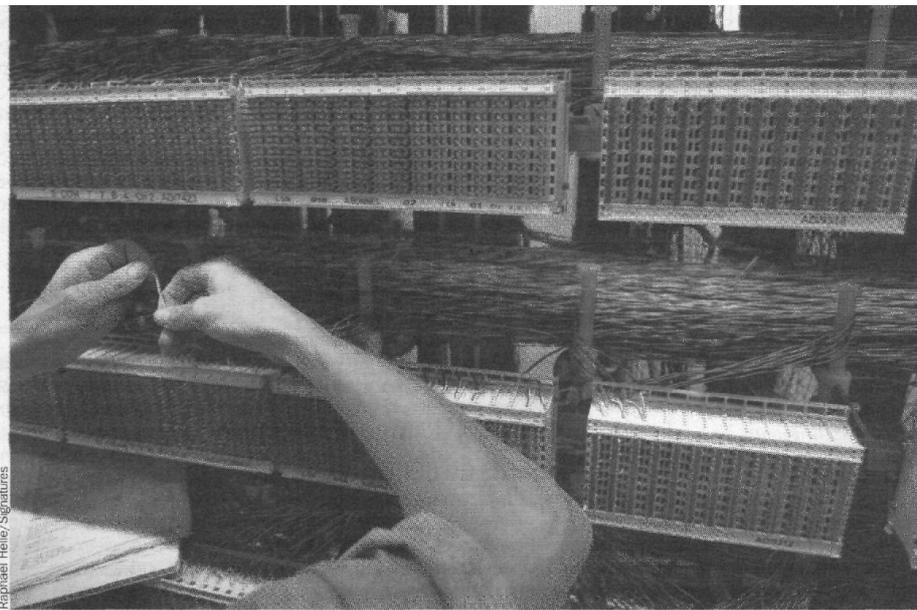
dence que chez les agents de lignes et de maintenance, il y a eu une exposition de longue durée, permanente et sans protection à un ensemble de cancérigènes. Le problème n'est pas de savoir s'il y a plus ou moins de cancers qu'ailleurs, mais quel est le niveau d'exposition des techniciens. »

Le Giscop 93 préconise donc la mise en place de suivis postprofessionnels. « Ce n'est pas compliqué sur le principe car il existe un financement dédié au sein de la caisse d'assurance maladie. Dans les faits, c'est une volonté politique qui manque pour créer des centres de suivi », explique Annie Thébaud-Mony. Mais la difficulté réside aussi dans la reconstitution des carrières pour la reconnaissance en maladie professionnelle. « C'est difficile car France Télécom n'a pas trace des carrières de ses agents. Pour la reconnaissance en maladie professionnelle on est au tout début et on défriche », conclut Raymond Cubells, de l'association Edatet.

NICOLAS SÉNÉ

REPÈRES

- ▶ Les parafoudres ont été démontés en zone urbaine mais sont encore très présents en zone rurale.
- ▶ D'après le bilan social 2011, France Télécom recense 6 accidents liés à des risques graves mais aucun dû aux rayonnements ionisants.
- ▶ D'après l'enquête Sumer 2010, 14 % des salariés du secteur privé ont été exposés à au moins trois produits chimiques lors de la dernière semaine travaillée précédant l'enquête. C'est moins qu'en 2003 mais plus qu'en 1994.
- ▶ En 2010, 33,5 % des salariés ont été exposés à un ou plusieurs agents chimiques. Les employés de commerce et de service et les ouvriers sont les plus exposés.
- ▶ D'après le ministère du Travail, en 2010, 4 à 8,5 % des cancers seraient d'origine professionnelle.



Un technicien de France Télécom intervient dans un répartiteur. L'enjeu est de faire le lien entre travail et maladie.